Si vous voulez le meilleur Piano pour le moins d'argent (à des conditions satisfaisantes) voyez-nous.

Magasin de Pianos de Junius Hart,

COIN DES RUES CANAL ET BOURGOGNE.

7 fév—1an—Jeu Dim Mar

FAITS DIVERS.

ECOLE CATHOLIQUE D'HIVER.

Le Père Currier et M. Austin Adams.

Le public d'élite, catholique pratiquant ou non, qui fréquente les cours si intéressants, si captivants de l'Ecole Catholique d'Hiver doit être satisfait cette fois, en supposant toutefois qu'il ne le fut pas déjà complètement dans le passé.

Le personnel—nous dirions volontiers la faculté de cette institution—n'a jamais été si brillamment composé que cette année. A part l'excellent M. Henry Austin Adams, que l'on entend toujours avec plaisir et qui a déjà traité tant de sujets importants avec une grande compétence et un rare savoir, est le seul qui reste de l'ancien personnel. Tous ou presque tous les autres sont de nouveaux venus; mais l'enseignement, au lieu d'y perdre, n'a fait qu'y gagner, et les conférences du Rév. Père Currier sont plus suivies aujourd'hui qu'elles ne l'étaient le premier jour.

Le Rév. Currier continue sa course à travers les contrées de l'Amérique du Sud. Après nous avoir fait assister aux glorieuses découvertes du quinzième siècle, en compagnie de Christophe Colomb, le sublime découvreur du Nouveau-Monde, il nous faisait entrer hier dans le Mexique et il nous en racontait les gloires et les malheurs. Qu'y a-t-il de plus poignant que le spectacle des infortunes de Montezuma et de sa mort.

Impossible de suivre le Rév. Père dans les détails où il est entré sur les événements mémorables de cette période. Il ne lui reste plus qu'à nous faire assister à la lutte qui s'est engagée dès lors entre les conquérants et les conquis et à l'importation des noirs de l'Afrique qui allait exercer une si grande influence sur l'avenir des régions du Sud.

Quant aux conférences si intéressantes, si passionnantes de M. H. Austin Adams, nous y reviendrons plus tard et nous ferons ressortir l'art merveilleux avec lequel il nous a fait passer sans secousse, sans étonnement du théâtre à l'église et de l'école au foyer domestique. Nous pouvons considérer M. Adams comme le modèle du conférencier gracieux et élégant qui sait rendre la science aimable et marier avec bonheur l'utile à l'agréable.

Fondation d'un sanitarium pour la consomption.

Il est fortement question en ce moment d'établir, sinon à la Nouvelle-Orléans, au moins dans les environs, dans les régions les plus élevées de la Louisiane, dans les pinières, un ou des sanitariums pour la guérison de la consomption. Notre climat, notre sol se prêtent admirablement à ce genre d'institution qui peut rendre d'immenses services à l'humanité.

Une grande partie des médecins qui viennent visiter notre ville sont frappés de l'excellence de notre climat.

Ils semblent être anxieux de voir s'élever dans notre voisinage un sanitarium pour la consomption.

En fait, l'idé ne nous vient pas des étrangers et il y a longtemps que notre Bureau de Santé d'Etat a mis la question à l'étude.

Le Dr Owen, de White Castle, est même le président d'un comité qui est chargé de s'en occuper.

Il y a quelques jours, dans un meeting, il a été voté des résolutions ayant en vue d'établir nettement et scientifiquement quelles sont les origines réelles de la consomption, d'où proviennent les germes, comment ils excercent leur action sur l'organisme, quels sont les différents canaux par où ils peuvent se desséminer et comment prévenir leur propagation et leurs ravages.

Le même auteur a demandé que le bureau de santé d'Etat fût chargé d'établir des règlements qui seraient soumis au surintendant de l'instruction publique, et par l'entremise du surintendant, des principaux et professeurs des écoles publiques.

Il y a là un mouvement que l'on ne saurait assez encourager.

Le Dr. Souchon président du bureau de santé d'État est allé plus loin encore; il a demandé l'établissement de camps au milieu de nos forêts de pins. C'est là que seraient envoyés les patients qui recouvreraient ainsi aisément la santé qu'ils ont perdue.

On a cité à ce propos la Paroisse St-Tammany. On ne saurait faire un meilleur choix.

Mort du juge Lynn B. Watkins.

Lynn B. Watkins, un des juges de la Cour Suprême de la Louisiane, est mort à Passe Christiane, Miss., hier après-midi à quatre heures et demie. M. Watkins était juge de la Cour Suprême depuis environ quatorze années.

"PURIM BALL".

"L'association des jeunes gens Hébreux donne mardi prochain, dans la salle de l'Athenaeum son bal paré et masqué annuel. Nos remerciements pour l'invitation reçue.

L'eau gazeuse d'Abita convient aux habitués.

Ils aiment les bonnes choses—les habitués!

"Southern Industry"

Nous avons sous les yeux un exemplaire du premier numéro du "Southern Industry", feuille hebdomadaire publiée à la Nouvelle-Orléans par MM. N. F. Thompson et John F. Coffin.

Ces deux noms suffisent pour que l'on devine avec quel talent la nouvelle publication sera rédigée; mais il est un troisième nom qui la fera rechercher, celui de Mme Sarah Rhett Roman, car on connait l'écrivain distingué qui le porte et dont la collaboration sera précieuse aux éditeurs.

"Southern Industry" se propose de défendre les intérêts industriels du Sud, son nom l'indique d'ailleurs; plus même, il travaillera à son avancement en général. Nous connaissons la plume de Mme Roman, pour ne citer que celle-là, et nous savons que chaque article qui sera d'elle, aura le double mérite du fond et de la forme. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'être mieux renseigné que Mme Roman sur certaines questions se rattachant aux industries et à l'agriculture en la Louisiane elle a consacré bien des années à leur étude, et peut les traiter avec une exceptionnelle autorité.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à notre confrère dans la Presse Louisianaise et lui souhaitons d'heureux et de nombreux lendemains

Les hangars aux sucres.

Depuis quelques jours, nous l'avons déjà dit, le conseil municipal est saisi d'un projet de loi qui mérite une mûre considération avant qu'une décision ne soit prise à son égard.

Ce projet de loi est à l'effet de vendre un des quatre hangars à sucre et d'acquérir avec le produit de cette vente l'entière propriété des trois autres pour les placer sous le contrôle de la commission dite "des Docks". On sait que les hangars sont affermés depuis des années pour bien des années encore. Afin donc de permettre à la ville de reconquérir son titre de propriété à trois de ces hangars, une évaluation des quatre hangars a été faite: elle est de $190,000, et il est convenu que la ville devra payer au fermier actuel la moitié de cette somme, soit $95,000, avant d'obtenir possession des hangars.

Le maire, l'avocat de ville, les conseillers municipaux Zacharie, Memory, Frantz, Goebel, Stanley, Shields, O'Connor, Dickson, Mehle, Cucullu, Moss, McRacken, le président de la Bourse aux sucres, M. Murphy, MM. Steen, Holmes et Cope se sont rendus hier, à midi, sur la Levée et ont examiné les hangars à sucre. Plusieurs de ces messieurs semblent croire que l'acquisition des hangars se faisant par la ville, celle-ci pourra en retirer d'excellents revenus: d'autres craignent que la ville ne puisse pas placer ces hangars sous le contrôle de la commission des Docks parce que cette commission relève de l'Etat.

Rien de définitif n'a été arrêté hier. Il a été convenu que sous peu le maire convoquerait les parties intéressées et que la question serait remise en discussion.

Stag au Y. M. G. C.

Le club gymnastique des jeunes gens donne le 14 de ce mois un "stag party", c'est-à-dire une fête où il n'y aura que des messieurs.

Il n'est pas de club à la Nouvelle-Orléans qui se mette plus en frais pour amuser ses membres et leurs amis.

A ce "stag" on assistera à une boxe et à de nombreux exercices gymnastiques. Le programme n'en est pas encore connu.

Mort de R. B. Matthews.

R. Bowman Matthews, le correspondant du "Picayune" à Washington, D. C., est mort en cette ville hier matin après plusieurs mois de maladie.

M. Matthews était très bien connu à la Nouvelle-Orléans, ayant occupé le poste de "City Editor" du Picayune pendant une douzaine d'années.]

Il laisse une femme et deux enfants.

Attaque.

Gertrude Broggi, une fillette de couleur, passait à l'angle des rues Elm et Burdette, hier matin, lorsqu'elle a été attaquée par un gamin blanc du nom de Robert Godchaux qui a tiré un coup de fusil sur elle sans résultat.

Les habitants boivent Abita à l'habitation.

Ça épargne les maladies, ainsi que la bourse.

BUREAU DES ASSESSEURS D'ETAT, Paroisse d'Orléans, Chambre 15 Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans 1er mars 1901. Toutes personnes sujettes à la taxe sur propriété quelconque soit en propriété foncière ou meubles sont par la présente notifiés conformément à la loi que l'assessment pour l'année 1901 dans les différents districts d'assessement de la paroisse d'Orléans sont terminés et que les listes seront exposées à ce bureau du 1er au 20 mars 1901, tout deux inclusivement de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. tous les jours, "les jours fériés exceptés".

Tous les contribuables sont instamment priés de se prévaloir de cette occasion pour faire connaître leurs objections à aucun assessment et de s'assurer de leur correction de la façon prescrite par la loi.

G. C. DAWKINS, Secrétaire. GEO. C. PREOT, Président.

1er mars—10 f

Jardinier-Fleuriste.

Un Français dans le pays depuis nombre d'années et parlant l'anglais comme le français désirerait trouver de l'emploi en ville ou à la campagne comme jardinier-fleuriste. Il donnera les meilleures recommandations quand à son caractère et à sa compétence.

S'adresser 602 rue de Chartres.

7 fév—

VENTES A L'ENCAN.

Smith & Rosenberg.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Magnifiques Cottages Propriétés.

COTTAGE SIMPLE,

No 3114 rue Urquhart,

Entre les rues Clouet et Louisa.

—ET LE—

MAGASIN ET RESIDENCE, 1243 rue Clouet,

Encoignure de la rue Urquhart.

JEUDI, LE 4 AVRIL 1901,

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, Nouvelle-Orléans, sous et en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 15 janvier 1901, et signé le 21 janvier 1901, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Margaret Schlanger, femme de Hugo Schmidt, versus John Schneider et als, dossier No 63,846, à l'enchère publique, il sera offert en vente les propriétés foncières ci-après à savoir.

Premièrement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 481, borné par les rues Clouet, Urquhart, Louisa et Marais, désigné par la lettre B sur un devis annexé à un inventaire fait par F. D. Charbonnet, notaire en cette ville, dans l'affaire intitulée succession de Andreas Schneider, daté le 30 juillet 1900, fait par C. Lucas Lewis, député voyer de ville le 19me jour de juillet 1900, d'après lequel plan le dit lot B. commence à une distance de 85 pieds de l'encoignure des rues Clouet et Urquhart et mesurant comme suit: 32 pieds 10 pouces 4 lignes de face sur la rue Urquhart et 62 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est composé de la partie du fond des lots originaux 27 et 28.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant quatre chambres, hangar, citerne, etc., et portant le numéro municipal 3114 rue Urquhart.

Deuxièmement—Un autre lot de terre avec bâtisses et améliorations là-dessus dans le même îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre A, sur ledit devis de C. Lucas Lewis ci-dessus mentionné et d'après ledit devis ledit lot formant l'encoignure des rues Clouet et Urquhart et mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face sur la rue Clouet par une profondeur de 85 pieds entre lignes égales et parallèles et est composé de la plus grande portion du devant du lot original 27.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois occupé comme magasin et résidence, contenant magasin, quatre chambres, citerne, hangar, etc., et portant le numéro municipal 1243 rue Clouet, encoignure Urquhart.

Conditions—Un tiers ou plus, comptant, à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a devant être représenté par deux billets payables en un et deux ans, après la date respectivement avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement ensemble avec lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurités et que la portion de crédit des mineurs sera représentée par des billets séparés portant hypothèque et lien de vendeur. Un dépôt de 10 pour cent est requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Theo. G. Spitzfaden, notaire public.

Les Plans à la Bourse

SMITH & ROSENBERG,

Maxwell C. Smith Encanteur.

Bureau 312 rue Carondelet.

C. G. Collins,

A. E. Blackmar, avocats.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION —DE LA— Compagnie d'Assurances —DES— MARCHANDS, De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes reçues		
Sur risques de feu.	$49,362 30	
Sur risques de marine	58 22	
Sur risques de rivière	2,799 53	
		$52,220 05
A ajouter—Non terminée de 1899		58,315 59
		$110,535 64
A déduire non terminée 1900		20,939 46
		$89,596 18
A jouter—		
Intérêt	$4,545 04	
Loyer	8,758 25	
		13,303 29
Revenu total		$102,899 47
Déduire:		
Pertes de feu	$46,075 81	
Pertes de rivière	2,643 24	
	$48,719 05	
Primes remboursées	8,606 99	
Réassurances	5,974 01	
Taxes et licences	6,108 97	
Commissions	3,967 33	
Dépenses de Propriétés foncières	1,070 61	
Dépenses générales et salaires	15,720 39	
Total	$90,167 35	
Réservé pour pertes non payées	5,646 38	
		$95,813 73
Profit net		7,085 74
3 0|0 Dividends pour 1900		3,000 00
		$4,085 74

ACTIF.

Billets à recevoir	$1,634 81
Billets discomptés	14,012 82
Dû par individuel pas plus de 3 mois	8,343 58
Comptant en main	6,804 80
6 actions French Opera Ass'n Ltd.	450 00
7 actions de la Provident Savings Bank	700 00
50 actions de la Citizens Bank of La.	6,200 00
10 Caddo Levee Bonds	12,100 00
3 Bons d'Etat de la Louisiane Consols	8,830 00
225 Bons à prime	9,800 00
Propriété foncière	92,000 00
	$161,065 96

PASSIF.

Fonds capital	$100,000 00	
Prime non acquise de 1900	20,939 40	
Réservé pour pertes non-payées	5,646 38	
Dividendes non réclamés	529 08	
Réservé pour payer la réassurance	475 19	
Dividende pour 1900	3,000 00	
	$130,590 11	
Surplus	30,475 85	
		$161,065 96

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1901.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit devant moi, notaire, ce 2me jour de février 1901.

M. C. SONIAT, Notaire.

Un dividende de 3 0\|0 sur le capital réduit de cent mille dollars ($100,000) sera payé sur demande. Les actionnaires sont requis, quand ils se présenteront pour leur dividende de porter avec eux leurs anciens certificats pour les échanger pour de nouveaux.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

2 fév—

CHARBON

Cannel Breckenridge.
Charbon Pittsburg.
Charbon Alabama.
Charbon Anthracite.
Coke de gaz et de fonderie,

EN VETE CHEZ—

W. G. COYLE & CIE., Phone 311

823 rue Carondelet coin Union.

8 avril—1P

VENTES A L'ENCAN

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'Affaire de la Succession de Pierre Sévère Wiltz.

No 8,551—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Un Certain Morceau de Terre

Situé dans le

Fond du Troisième District,

Comprenant 89 îlets ou portions d'îlets.

Quatre Lots sur les rues St-Claude et Pauline.

Un Lot sur la rue Louisa.

TOUS DANS LE TROISIEME DISTRICT

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 721 rue Commune—JEUDI, le 4 avril 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de Cour et signé le 25 février 1901, par l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir.

No 1. Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant quatre vingt-neuf (89) îlets ou portions d'îlets de terre, lesquels îlets sont désignés par les Nos sept, huit, neuf, vingt trois, vingt six, vingt sept, quarante quatre, quarante cinq, soixante, soixante et un, soixante deux, soixante trois, soixante huit, soixante neuf, soixante dix, soixante et onze, soixante quatorze, soixante quinze, soixante seize, soixante dix neuf, quatre vingt, quatre vingt et un, quatre vingt quatre, quatre vingt cinq, quatre vingt six, quatre vingt sept, quatre vingt huit, quatre vingt dix, quatre vingt dix neuf, cent, cent trois, cent quatre, cent cinq, cent huit, cent neuf, cent dix, cent onze, cent douze, cent soixante trois, cent soixante quatre, cent soixante cinq, cent soixante huit, cent soixante neuf, soixante six A, quatre vingt huit A, six, dix, cinquante huit, cinquante neuf, soixante treize, soixante dix sept, soixante dix huit, quatre vingt deux, quatre vingt neuf, quatre vingt dix, quatre vingt dix sept, cent un, cent deux, cent six, cent sept, cent treize, cent cinquante, cent cinquante quatre, cent soixante, cent soixante et un, cent soixante sept, cent soixante dix, cent soixante et onze, cent soixante douze, cent soixante treize, cent soixante quinze, trente quatre A, trente neuf A, soixante sept A, soixante huit A, quatre vingt un A, quatre vingt six A, quatre vingt trois A, quatre vingt huit A, quatre vingt neuf A, quatre vingt onze A, quatre vingt treize A, cent quatre B, vingt quatre, quarante deux, cent soixante deux, quatre vingt trois, le tout d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le huit mars 1850 et déposé en l'étude de Charles E. Fortier, notaire comme plan No soixante et onze du livre de plans No 1, lesquels îlets ou portions d'îlets sont plus complètement décrits dans l'acte d'achat par le défunt P. S. Wiltz de la Nouvelle-Orléans, acte passé pardevant C. E. Fortier, notaire, le 15 février 1861 et enregistré dans le bureau des transferts dans le livre— folio.—

No 2. Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les numéros 3, 4, 5 et 6 de l'îlet No 408 borné par les rues Marais, St Claude, Indépendance et Pauline, les lots Nos 3 et 4 mesurant chacun 30 pieds 10 pouces et 7 lignes à la rue St Claude sur une profondeur de 113' 2" 1''', le lot No 4 formant l'encoignure des rues St Claude et Pauline; les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 113 pieds et 2 pouces.

No 3. Un lot de terre situé dans Faubourg Clouet, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine ou Grands-Hommes, Piété, Chartres ou Morvan et Louisa, faisant partie du lot No 96 sur le plan original de ce Faubourg, étant la dite portion de terre 19 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de façade à la rue Louisa, sur environ 116 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, M. A. Cette portion de terre comprenant la portion la plus près de la rue de Chartres de terre acquise par Mme Annie Dupré de Théophile Wiltz par acte pardevant Joseph Cuvillier, notaire, de la date du 30 juin, d'après le plan exhibé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes de 1901, et devant payer les timbres du revenu et faire un dépôt comptant de vingt pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John Watt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de John W. Rowe.

No 63,975—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Deux lots de choix avec améliorations,

Dans le Sixième District, rue Ferdinand, encoignure Walnut.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune.—le JEUDI 4 avril 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune près Baronne, en vertu d'un ordre signé le 1er mars 1901, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans l'îlet 29, dans Greenville, paroisse d'Orléans, qui est borné par les rues Walnut, Elizabeth et Ferdinand et la ligne de la propriété Foucher, lesdits lots sont désignés par les numéros 6 et 7 mesurant chacun trente Pieds de face sur la rue Ferdinand par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; lot six formant l'encoignure des rues Ferdinand et Walnut.

Cette vente est faite sujettes aux droits et usages et habitation de Marie Lovett vendresse de John W. Rowe durant sa vie naturelle.

Condition—Un tiers ou plus comptant, balance en 1 et 2 ans à huit pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1902, et payer pour les timbres du revenu au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE, COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

LA BRETAGNE, 7 mars.
LA CHAMPAGNE, 14 mars.
L'AQUITAINE, 21 mars.

Agence Générale 32, Broadway, New York.
FRANK J. OBRILA,
Agent général du Sud.
218 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lns.
PREVOST & BUISSON, Agents,
722 rue Commune.

1er fév—1 an

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT. STEAMERS.

COMUS..........Mercredi, 6 mars.
LOUISIANA........Mercredi, 13 mars.
PROTEUS..........Mercredi, 20 mars.

Partiront de leur quai A9 a. m. du pied de la rue Toulouse.

Fret assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 21\|100 pour cent pour New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Aucun fret reçu sans ordre.

Pour fret ou passage s'adresser à GEO. B. LEVERICH, Agent.

15 sept— No 213 rue Carondelet.

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

PAR DENIS & DANZIGER. | PAR DENIS & DANZIGER. | PAR DENIS & DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

UNE OCCASION DE LA VIE POUR LE

...Capitaliste, le Placeur ou le Spéculateur...

LA MAGNIFIQUE MANUFACTURE

—DE LA—

"Independent Cotton Oil Company, Ltd."

—SUR LE—

FLEUVE ET LE CHEMIN DE FER DE CEINTURE,

Avec Privilèges de Rail Mobile,

—COMPRENANT—

L'ILET ENTIER DE TERRE

—Borné par le—

Fleuve Mississippi, les rues Water, Général Taylor et Peniston,

Avec tous les Droits d'Alluvion ou Augmentation de Batture y Appartenant.

—ENSEMBLE AVEC LES—

Bâtisses qui s'y Trouvent, les Machines, Ustensiles, la Propriété--Foncière et Personnelle, Mobilière et Immeuble--Droits, Crédits, Comptes, etc., sans Exception ou Réserve,

EN UN LOT

—COMME—

UNE SEULE AFFAIRE.

Le Tout d'Après la Liste Devant être Lue au Moment de la Vente.

"DANS L'AFFAIRE DE LA INDEPENDENT COTTON OIL COMPANY, LIMITED."

No 48,974.-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,

PAR DENIS & DANZIGER,

H. H. HODGSON, Encanteur.

BUREAU, 134 RUE CARONDELET,

MARDI, 9 AVRIL 1901, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne,

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE IL SERA VENDU,

En vertu d'un ordre, daté le 25 Février 1901, de l'HON. W. B. SOMMERVILLE, Juge de la susdite Cour, Division "D", dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'Entière Manufacture de la INDEPENDENT COTTON OIL COMPANY, Limited, comprenant:

PROPRIETE FONCIERE.

"UN CERTAIN morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec les DROITS D'ALLUVION OU AUGMENTATION à cela attaché, situés dans le Sixième District de cette ville, et mesurant, d'après un acte de vente passé pardevant John Bendernagel, Notaire, le 12 juin 1880, enregistré dans le livre des transferts No 120, folio 923 deux cent soixante-dix-huit (278) pieds de face au fleuve MISSISSIPPI et s'étendant de là à la rue WATER sur laquelle il a une façade de deux cent soixante-huit pieds onze pouces (268 pieds 11 pouces) étant borné sur la ligne supérieure par la rue GENERAL TAYLOR, sur laquelle il mesure six cent quatre-vingt-deux pieds (682) de profondeur de la rue Water à la ligne inférieure de l'eau (en février 1881,) du fleuve Mississippi, et la ligne inférieure est une continuation d'une ligne tirée au centre de la rue Peniston, de la rue Water au fleuve Mississippi, sur laquelle ligne de côté il mesure six cent quarante-et-un pieds et deux pouces (641 pieds et 2 pouces) de profondeur de ladite rue Water audit fleuve Mississippi, le tout d'après un devis ou certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, Voyer de Ville, daté le 30 juillet 1881, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., Notaire, le 2 août 1881, mais mesurant maintenant conformément avec le devis d'arpentage fait par Frank H. Waddill, Voyer de Ville, daté le 13 octobre 1896, environ 278 pieds de face au fleuve Mississippi et s'étendant de là en profondeur à la rue Water sur laquelle il a une façade de 268 pieds 11 pouces 3 lignes étant borné sur la ligne supérieure par la rue General Taylor sur laquelle il mesure 739 pieds 2 pouces de profondeur et la ligne inférieure est une continuation d'une ligne tirée au travers du centre de la rue Peniston, de la rue Water au fleuve Mississippi sur laquelle ligne de côté il mesure 718 pieds 4 pouces 3 lignes de ladite rue Water audit fleuve Mississippi.

MACHINES

PROPRIETE MOBILIERE.

INSTALLATIONS DE BUREAU.

Comptes Courants. Billets à Recevoir.

Machines, Bouilloires, Outils, Ustensiles, Pompes, Cake Mills, Balances, Presses, Installations de Bureau, Pupitres, Tables, Chaises, Cheval et Charrette, Tank Cars, Outils de Forgeron, etc., etc., et toutes les Machines nécessaires pour conduire un "MOULIN D'HUILE A COTON," d'après la liste devant être lue au moment de la vente. Aussi Comptes Courants, Billets à Recevoir.

Toute la propriété ci-dessus mentionnée sera vendue en UN LOT au COMPLET sur les termes et conditions suivantes:

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1901. Les actes de vente devant être passés pardevant L. C. QUINTERO, Notaire, aux frais de l'acquéreur incluant les timbres nécessaires du revenu intérieur; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication, et cela du moment de l'adjudication jusqu'au moment final du passage du titre, les affaires de la Compagnie devant être faites par le receveur pour le compte de l'acquéreur.

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 7 9